Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261005-2026_46_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_46_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et l'association des Jeux de paumes

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'association des Jeux de Paumes représentée par Mme Sylvie DUMAS – 143, boulevard Édouard ARNAUD – 38710 Mens :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités de collaboration dans le cadre de la mise en place d'ateliers autour de la terre et de l'argile à destination des assistantes maternelles et des enfants du RPE de Vif.

Ces ateliers seront animés par Mme Sylvie DUMAS et se dérouleront le 9/10/16 et 17 novembre 2026 de 8h30 à 12h00, dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

Le coût global de l'intervention s'élève à 600 € (six-cent euros), détaillé comme suit :

- 4 séances d'animation à 150 € unitaire = 600 €

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI

Soit pour **un total de 600 € .**

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 09/10/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.